



Compte-rendu du CTA de repli du mardi 28 janvier 2020

Ce CTA de repli fait suite au boycott du CTA du 23 janvier qui dénonçait les suppressions de postes dans notre académie et la dégradation du dialogue social avec la transmission des DHG la veille de ce CTA... mais aussi car le 23 était une journée d'action nationale contre la funeste réforme des retraites que la FSU combat.

La baisse démographique inquiétante dans le **premier degré** dans notre académie moins 2063 élèves se traduit par - 2 postes en Côte d'Or, - 9 dans la Nièvre, - 6 en Saône et Loire et - 9 dans l'Yonne. **26 postes de professeurs des écoles sont supprimés !**

De plus, **7 postes administratifs seront supprimés** dans l'académie.

Dans le 2nd degré, - 104 postes sont supprimés et même 111 car 7 équivalents temps pleins sont transformés en heures supplémentaires obligatoires... autant d'emplois en moins !

En collège, les 4 départements perdent des moyens d'enseignement suite aux 340 élèves de moins :

Collèges	Variation d'effectifs de prévisions 2019 à prévisions 2020	Suppression de postes
Côte d'Or	- 5	-4,8
Nièvre	- 85	-12
Saône et Loire	- 229	-18,4
Yonne	- 22	-8,5
Académie	- 341	- 43,7

En SEGPA, -13 postes de supprimés pour moins 178 élèves. La répartition par département se fera dans les CTSD (Comité technique spécial départemental). Il n'y aura pas d'évolution de la carte des SEGPA. Le rectorat dénonce un taux anormal de passage en SEGPA dans notre académie. 9 sections Ulis (Unités localisées pour l'inclusion scolaire) supplémentaires sont créées dans le second degré.

En lycées, c'est la catastrophe annoncée par le Snes-Fsu dès la mise en place des réformes Blanquer du lycée.

Pour la voie professionnelle : 183 élèves en moins entraînent la suppression de 11 postes !

Dans les lycées généraux et technologiques, les suppressions continuent avec la mise en place de la réforme du lycée en terminale : **89 postes en moins** pour 703 lycéens en moins !

Pour 703 lycéens en moins dans l'académie, le rectorat retire 1748 heures d'enseignement... soit deux fois plus que le nombre d'heures attribué à un lycée de 700 élèves...

Ce ne sont pas les 11,5 postes créés en post-bac qui compensent la saignée.

C'est comme si un lycée tel que : Montchapet en Côte d'Or ou Jules Renard dans la Nièvre ou Nicéphore Niepce en Saône et Loire ou Joseph Fourier dans l'Yonne disparaissait purement et simplement !

Les Dotations Horaires Globales des lycées GT de l'académie sont là :

<http://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5924>

Le Snes-Fsu a interpellé le rectorat sur de nombreux cas d'établissements soulevés par les collègues mais le rectorat a refusé de répondre précisément... renvoyant aux choix faits par le chef d'établissement !

Le rectorat n'a pas d'arguments pour expliquer qu'un établissement qu'il soit petit et rural ou très grand ou

que des établissements dans une même ville soient tous perdants...

Le Snés-Fsu a avancé que la mise en place de la réforme du lycée explique les baisses des DHG et donc la suppressions des postes ! C'était l'objectif de cette réforme !

C'est pour cela que **la FSU a voté contre ces répartitions des moyens attribués à notre académie...** accompagnée par FO, l'Unsa et la Cfdt que ce soit pour la répartition des moyens dans le 1^{er} degré comme dans le 2nd degré (collèges, lycées GT et lycées professionnels).

Carte des formations professionnelles :

L'académie souhaite ouvrir formations plus attractives, plus insérantes professionnellement tout en développant la mixité des publics (scolaire et en apprentissage). Un point plus complet sera fait au CTA de mars

VOTE : 9 CONTRE

Evolution de la carte des langues :

Le Snés-FSU a attiré l'attention du rectorat sur la création de classes bilingues espagnol dans des petits établissements où existent des classes bilingues allemand. Dans ce cas, il ne faudrait pas que la création de la bilingue espagnol mette en péril l'existence de la classe bilingue allemand. Il faut veiller à préserver les équilibres.

Par ailleurs il est à déplorer que la création des options LCE en collège se fasse sur la marge et qu'il n'y ait pas de dotation spécifique.

VOTE : 9 CONTRE

Evolution des postes du mouvement spécifique inter académique :

VOTE : 8 CONTRE-1 ABSTENTION (CFDT)

Lignes directrices de gestion académiques relatives à la mobilité des personnels

la FSU a rappelé que le Ministre Dussopt avait préconisé que les opérations de mobilité des enseignants devaient être discutées en commissions paritaires. Le ministère ne l'entend pas de cette oreille !

La FSU a déploré que le rectorat affiche sa volonté de développer les postes spécifiques alors que 25 % de ces postes ne sont pas couverts après mouvement.

La FSU a demandé que soient publiées les barres d'entrée après le mouvement. Le rectorat a expliqué que les barres posent le problème de l'anonymat des personnes qui arrivent sur certains établissements quand il n'y a qu'un poste (protection des données personnelles).

La circulaire intra devrait être publiée le 1^{er} février.

VOTE : 9 CONTRE

Présentation de la nouvelle organisation relative à la gestion des AESH à compter de la rentrée 2020

Il s'agit d'harmoniser le temps de travail des AESH et sécuriser l'organisation des payes de ces personnels. Actuellement il y a 2 types de contrats, les AESH employés par les dsden mais qui font partie de la masse salariale et dont la rémunération est assurée par le rectorat, ceux ci sont amenés à passer en CDI et les AESH employés par les dsden mais qui dépendent d'un établissement mutualisateur mais il a 4 dsden et autant d'établissements mutualisateurs !

Suite aux audiences (audience FSU du 1er octobre, audience SNES-FSU et SnUIPP-FSU du 18 octobre, audience intersyndicale du 20 novembre dont faisait partie la FSU) demandées à Mme la rectrice en raison de l'application de la circulaire du 6 juin 2019 le rectorat a décidé de créer une plate forme pour la gestion administrative et la rémunération des AESH. Il y aura donc un seul service et un seul établissement mutualisateur situé en Saône et Loire. Les mêmes règles de gestion seront appliquées à tous et toutes.

PAS DE VOTE. Un vote sera émis au CTA du mois de mars